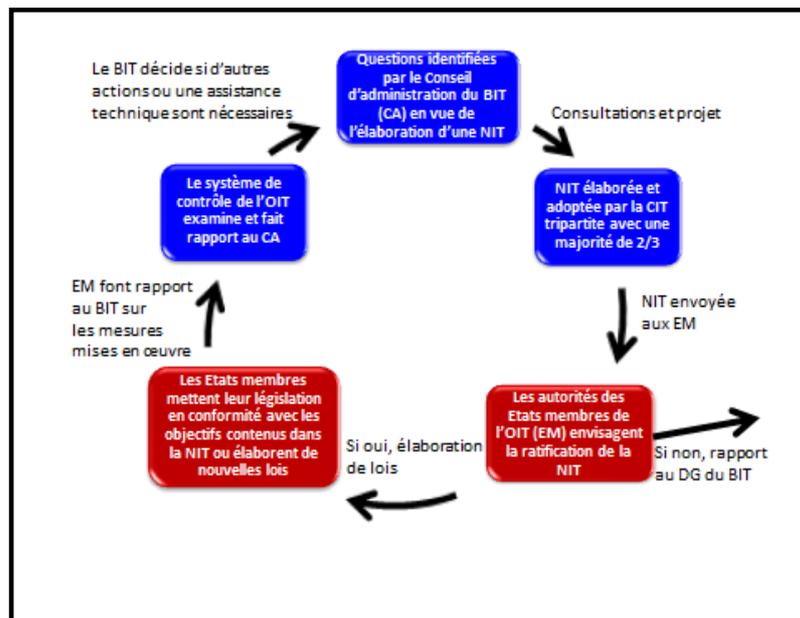


L'OIT et les normes en matière de SST

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'agence spécialisée des Nations Unies sur les questions relatives à l'emploi et au travail. Son siège qui est basé à Genève est chargé de l'élaboration et de l'application des normes internationales du travail. Le personnel de l'OIT, déployé dans le monde entier afin de mettre en œuvre les programmes et projets de l'organisation, est généralement désigné comme le Bureau international du Travail.

Des normes internationales du travail (NIT) ont été élaborées sur l'administration du travail, la politique de l'emploi, le temps de travail, le salaire, la sécurité sociale, les travailleurs migrants et certaines catégories spécifiques de travailleurs. Toutefois, plus de la moitié de ces normes traitent de questions relatives à la SST. Les conventions internationales du travail, qui sont des instruments juridiquement contraignants pour les pays qui les ont ratifiés, et les recommandations, qui contiennent des directives non contraignantes, sont élaborées par la Conférence internationale du Travail qui a lieu chaque année au mois de juin. Elles sont adoptées sur une base tripartite. Outre les NIT, les questions relatives à la SST font l'objet de recueils de directives pratiques généralement élaborés sur une base *ad hoc* par un groupe d'experts tripartites afin de traiter de secteurs spécifiques, tels que le [secteur minier](#) ou [agricole](#), ou de risques particuliers tels que ceux liés à [l'utilisation de machines](#) ou à [l'alcoolisme et la toxicomanie sur le lieu de travail](#). Les NIT et les recueils de directives pratiques reflètent l'engagement des employeurs, des travailleurs et des gouvernements, qui forment ensemble la structure de gouvernance de l'OIT et qui sont des acteurs essentiels pour obtenir des résultats positifs en matière de SST sur le lieu de travail.

La procédure relative à l'élaboration, la ratification et le contrôle des NIT est expliquée ci-dessous. Les travailleurs, les gouvernements et les employeurs doivent être consultés à chacune de ces étapes.



Les normes de l'OIT sur la SST offrent aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs des outils indispensables pour élaborer des méthodes rationnelles de prévention, de notification et d'inspection en matière de sécurité et santé au travail. L'OIT a adopté plus de 40 normes qui traitent spécifiquement

de la sécurité et de la santé au travail. [Les recueils de directives pratiques sur la SST](#) définissent des principes directeurs à l'intention des pouvoirs publics, des employeurs, des travailleurs, des entreprises et des organismes chargés de la protection de la sécurité et de la santé au travail. Il s'agit d'instruments qui ne sont pas contraignants et qui n'ont pas vocation à remplacer les dispositions des législations ou des réglementations nationales, ni les normes qui ont été acceptés.

L'OIT a mené plusieurs études afin d'identifier parmi ces normes, celles qui sont à jour et celles qui doivent être révisées. Des efforts importants ont été réalisés ces dernières années par l'OIT et ses mandants en ce qui concerne la question fondamentale de la sécurité et de la santé au travail afin de mettre en place une approche plus globale et intégrée basée sur la gestion des risques. Ces efforts ont abouti à l'adoption du Plan d'action pour parvenir à une large ratification et à une mise en œuvre effective des trois instruments relatifs à la SST (la [convention n°155](#), son [protocole de 2002](#) et la [convention n° 187](#)) par le Conseil d'administration du BIT en mars 2010. Ce plan d'action se base sur la [stratégie globale en matière de SST de 2003](#), sur la [convention \(n° 187\) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006](#), et sur l'étude d'ensemble sur la sécurité et la santé des travailleurs réalisée en 2009 par la Commission d'experts pour l'application des conventions et des recommandations (CEACR).

Le mécanisme d'examen des normes de l'OIT pourrait constituer un moyen approprié de mettre à jour, le cas échéant, les normes existantes.

La position de l'OIE sur les normes de l'OIT en matière de SST

La procédure de l'OIT pour l'élaboration des normes peut prendre plusieurs années car elles ne sont discutées et adoptées qu'au cours de la Conférence internationale du Travail qui a lieu chaque année. L'OIE soutient l'élaboration de normes lorsqu'elles traitent de principes établis et qu'il existe un large consensus parmi les mandants de l'OIT sur la nécessité d'établir une réglementation au niveau international, afin de disposer de normes minimales pertinentes pouvant être appliquées de manière réaliste, concrète et efficace d'un point de vue économique. L'OIE est favorable à la mise en place d'un cadre juridique de base, étayé par des dispositions nationales en vue de sa mise en œuvre effective, et prévoyant des sanctions afin de s'assurer que les entreprises d'envergure mondiale adoptent des normes minimums en matière de SST. Toutefois, il est nécessaire d'aller plus loin pour obtenir des résultats positifs en la matière et de nombreuses autres initiatives méritent que l'on s'y intéresse. Dans ces domaines techniques qui évoluent rapidement, il est préférable de recourir aux lignes directrices et aux recueils de directives pratiques pour élaborer des normes internationales de qualité. Maintenant qu'un programme politique global en matière de SST a été adopté au niveau international, le BIT devrait en priorité utiliser son expertise et ses ressources pour offrir une assistance technique qui soit aussi proche que possible du lieu de travail.

Pourquoi les normes internationales du travail en matière de SST sont pertinentes pour les entreprises ?

Les NIT sur la SST s'adressent aux gouvernements. Néanmoins, les gouvernements qui ratifient une norme doivent la mettre en œuvre par le biais de leur législation nationale ce qui peut avoir un impact sur les entreprises :

- Si la pratique ou le droit national existant n'est pas conforme à la convention, la ratification de cette norme peut entraîner l'adoption de nouvelles lois ou la modification des lois existantes. En conséquence, les entreprises peuvent être tenues de modifier leurs pratiques de travail, au niveau national et international, ce qui peut entraîner des frais administratifs, ainsi que des frais en matière de procédure et d'équipement.
- Même si les NIT ne sont pas reprises par la législation nationale, elles peuvent inspirer le contenu des conventions collectives et de la jurisprudence.

- Les NIT peuvent constituer une source utile de conseils pratiques pour les entreprises dans les domaines non couverts par la législation nationale ou les conventions collectives. De nombreuses entreprises opérant au niveau international se sont inspirées des NIT pour établir des normes globales qui sont utilisées dans le cadre de leurs activités. Les Accords-cadres internationaux (ACI) négociés entre les Fédérations syndicales internationales (GUF) et les entreprises multinationales font également référence de manière spécifique aux conventions fondamentales de l'OIT qui offrent un contexte aux relations industrielles pour la consultation et la communication et qui ont un impact sur la gestion de la SST.

Comment les travaux de l'OIE sur les NIT aident-ils les entreprises ?

Au service de ses membres de plus de 150 organisations nationales d'employeurs dans le monde entier, l'OIE - par le biais du Groupe des employeurs à l'OIT et d'autres organisations et forums internationaux - sollicite l'avis des entreprises sur les sujets à traiter, ou surtout à écarter, au niveau de l'activité normative, et prépare, conseille et accompagne le Groupe lors de discussions ultérieures impliquant les gouvernements et les travailleurs pour s'assurer que le point de vue des entreprises est reflété dans les débats et dans leurs résultats. Les employeurs jouent un rôle clé à l'OIT dans la formulation, la mise en œuvre et le contrôle de l'application des normes et veillent à ce qu'il soit dûment tenu compte des besoins des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, opérant dans différents environnements sociaux et zones géographiques.

Les employeurs au niveau national doivent s'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre de la législation et des directives en matière de SST. L'OIE offre une assistance à ses membres afin de les aider à mettre en œuvre efficacement des mesures de SST. Elle offre une assistance, le cas échéant, afin de les aider à influencer les programmes et systèmes nationaux. L'OIE élabore des directives dans différents domaines d'intérêt pour ses membres et pour les employeurs, particulièrement dans ceux où d'autres organes internationaux ne disposent pas d'informations ou de conseils pouvant servir de référence.

Pour plus d'informations et pour trouver des réponses à vos questions

Visitez notre site web, <http://www.ioe-emp.org/fr/>, notamment les sections sur les Normes internationales du travail, la Sécurité et Santé au travail et la CRE. Si vous ne trouvez pas ce que vous recherchez, n'hésitez pas à contacter notre Conseiller de l'OIE, Pierre Vincensini : vincensini@ioe-emp.com ou +41 22 929 00 15.

(©OIE novembre 2018)